



*Présidence luxembourgeoise  
du Conseil de l'Union européenne*

Représentation Permanente du Luxembourg  
auprès de l'OSCE

Wallnerstrasse 2/1/2  
Tél. : +43-1-478 21 68  
Fax : +43-1-478 26 43

E-mail : [vienne.osce@mae.etat.lu](mailto:vienne.osce@mae.etat.lu)

PC.DEL/560/05

9 June 2005

FRENCH only

**CONFERENCE DE L'OSCE SUR L'ANTISEMITISME ET LES AUTRES FORMES  
D'INTOLERANCE  
(CORDOUE, LES 8 ET 9 JUIN 2005)  
DÉCLARATION DE L'UNION EUROPEENNE – SÉANCE DE CLÔTURE**

A l'issue de cette Conférence, je tiens d'abord à remercier nos hôtes espagnols pour leur remarquable organisation, à saluer la qualité des débats, ainsi que l'exceptionnel degré de mobilisation des participants à cette Conférence consacrée à l'antisémitisme et aux autres formes d'intolérance. Notre reconnaissance s'adresse également au Président en exercice de l'OSCE, le Dr Dimitrij Rupel, et à ses collaborateurs, pour l'attention politique portée à l'ensemble des problèmes liés au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et aux discriminations, notamment sous l'angle de l'intégration des travailleurs migrants en situation régulière.

Cette conférence a tenu ses promesses. Elle constitue pour nous tous une étape importante et contribuera, j'en suis convaincu, à confirmer la détermination de tous les Etats participants de l'OSCE à renforcer leur action commune contre toutes les formes d'intolérance. Ce message politique doit sans relâche être martelé à l'intention de tous les citoyens de nos Etats, des différents services publics concernés, comme des acteurs de la société civile. La Conférence de Cordoue a été, de ce point de vue, à la hauteur de la gravité du sujet. Elle nous a rappelé que toutes les formes de racisme et d'intolérance doivent être combattues avec une égale détermination, mais que le succès de ce combat exige une prise en compte des particularités historiques et culturelles des diverses formes sous lesquelles sévit ce fléau de nos sociétés.

L'Union européenne adhère pleinement à la Déclaration de Cordoue. Il nous appartient maintenant de la mettre en œuvre dans nos actions de tous les jours.

La lutte contre l'intolérance est une préoccupation majeure de sécurité. Toutes les structures de l'OSCE doivent donc être impliquées dans ce combat, et, en particulier, les missions de terrain, qui devront être à même de renforcer leur assistance à leur pays hôte.

M. le Président,

En 2004, l'OSCE s'est dotée de nouveaux instruments visant à mettre en œuvre les engagements politiques renforcés que nous avons pris à Maastricht et à Sofia. D'importantes initiatives ont déjà été engagées. Nous devons les soutenir et les développer.

L'Union européenne tient à marquer son appréciation pour le rôle des trois Représentants personnels du Président en exercice pour la lutte globale de l'OSCE contre la discrimination et pour la promotion de la tolérance. Nous souhaitons qu'ils puissent jouer pleinement leurs

rôles respectifs et nous sommes déterminés à leur apporter notre soutien dans l'exercice de leurs fonctions. L'Union européenne est convaincue qu'une approche coordonnée et intégrée de l'action des trois Représentants personnels est nécessaire pour la mise en œuvre effective de tous les engagements dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination. L'Union européenne souligne l'importance d'une coopération étroite entre les trois Représentants personnels et le BIDDH.

L'Union européenne renouvelle son soutien à l'action initiée par le BIDDH, notamment en vue d'assister les Etats Participants à mettre sur pied des mécanismes de collecte des statistiques sur les crimes de haine et de suivi des incidents racistes et antisémites. Nous encourageons le BIDDH à développer ses activités concernant l'éducation sur l'Holocauste. Nous apprécions la mise sur pied d'un projet pour promouvoir des programmes nationaux de formation des enquêteurs de police sur les crimes de haine. Il est essentiel de soutenir les ONG qui combattent le racisme et l'antisémitisme et propagent un message de tolérance afin de leur permettre de coopérer entre elles et de mettre en place des mécanismes d'interaction avec les services gouvernementaux concernés. Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la lutte contre le discours de haine, qui appelle toute notre vigilance. Depuis sa création, l'unité « Tolérance et Non-discrimination » du BIDDH s'est attachée à établir des liens de partenariat avec les principales organisations internationales et régionales concernées. Nous souhaitons que ces partenariats soient développés et approfondis, notamment avec les Nations Unies, le Conseil de l'Europe ainsi que, naturellement, avec notre propre Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes. Particulièrement en ce qui concerne la méthodologie de collecte des données, l'Observatoire est bien placé pour soutenir le travail du BIDDH.

M. le Président,

Chacun des Etats participants se doit de mettre en œuvre nos engagements communs en matière de lutte contre l'intolérance et les discriminations, en adaptant si nécessaire ses cadres législatifs, en créant des mécanismes de collecte des données sur les crimes de haine, en créant des formations adaptées pour les fonctionnaires concernés, mais aussi en développant des mécanismes efficaces d'assistance aux victimes, tout en renforçant les volets relatifs à la prévention et à l'éducation à l'école comme dans les médias, y compris sur internet.

La tolérance est notre affaire à tous : elle concerne tous les citoyens. C'est ce message de liberté, de responsabilité et de solidarité que l'Union européenne souhaite adresser à tous les participants à cette conférence et à tous les Etats qui y sont représentés. Nous avons l'espoir que cette Conférence permettra de renforcer encore la coopération de l'OSCE avec les partenaires méditerranéens, avec qui des liens anciens et forts nous unissent.

C'est ce message de Cordoue que nous souhaitons retenir, un message d'espoir et de confiance fondée sur la tolérance et le respect de chacun.

La Bulgarie et la Roumanie, pays adhérents, et la Turquie et la Croatie<sup>1</sup>, pays candidats, se rallient à cette déclaration.

---

<sup>1</sup>La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association